



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h11 et levée à 19h52

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorroul suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy

C.C.L.L :

C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

Procuration de vote :

Mandants : PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2017 N°2

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, indépendamment des activités analytiques ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

Outre les virements entre activités qui seront réalisés en dehors de la Décision Modificative, il est proposé de :

- I. Ajuster des montants des dotations aux amortissements 2017 des immobilisations
- II. Compléter le montant des charges de personnel estimées pour 2017
- III. Procéder à des ré-imputations de mandats d'investissement

I. AJUSTEMENT DES MONTANTS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2017 DES IMMOBILISATIONS.

Une remise à plat de l'inventaire du SYBERT, la vérification de sa cohérence avec le Compte de gestion du Comptable et, conséquemment, la mise en place d'un outil informatique d'incrémentation automatique des biens (et des subventions qui leurs sont attachées) dans l'inventaire sont en cours.

De fait, les montants des dotations aux amortissements inscrits au Budget Primitif 2017 n'étaient qu'estimatifs.

Les montants effectifs sont désormais connus ; il s'agit de compléter ces lignes autant que nécessaire, de manière équilibrée, en dépenses de fonctionnement, d'une part, et en recettes d'investissement, d'autre part.

La présente opération est une opération d'ordre équilibrée, en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT :

- 6811 « dotations aux amortissements » : + 166 310 € selon la répartition par activité suivante :
 - o Déchetteries (801) : + 31 260 €
 - o Prévention (802) : - 430 €
 - o Incinération (803) : + 141 130 €

- Tri (804) : + 7 450 €
- Compostage : + 2 004 €
- ITM : - 15 104 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert en section » au titre des dotations aux amortissements 2017 des différents biens et équipements du SYBERT : + 166 310 € selon la répartition par activité identique à celle présentée ci-dessus.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une diminution de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement, mais le recours prévisionnel à l'emprunt reste inchangé, au titre de cette opération, en raison de la recette d'investissement supplémentaire.

II. COMPLEMENT DE CREDITS AU TITRE DES CHARGES DE PERSONNEL

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon met à disposition du SYBERT des moyens matériels et humains pour assurer ses missions ; la convention sur ce point, récemment renouvelée pour 5 ans, a pris effet au 1^{er} janvier 2017.

Un 1^{er} remboursement, au titre de 2017, sur la base de 6 mois de salaires, au coût réel, a déjà été réglé ; le solde des charges de personnel 2017, ainsi que les coûts de structure et autres prestations de services, sera appelé début 2018.

Il s'agit donc d'estimer et d'engager ces dépenses à venir, afin de les rattacher à l'exercice 2017.

Pour mémoire, les crédits 2017 ont également été amputés de l'insuffisance de rattachement à 2016 à hauteur de 63 006,69 € au titre des charges de personnel et 30 970,60 € au titre des remboursements de frais. De plus, une facture de remboursement de frais de structure et de prestations de 2013 qui n'avait pas été honorée, a été régularisée sur 2017, pour 86 489,86 €.

Dans ce contexte, il est proposé de compléter le chapitre des charges de personnel :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6218 « mise à disposition de personnel » : + 128 700 €
 - activité Déchetteries 801 : + 84 500 €
 - activité Prévention 802 : + 8 420 €
 - activité Incinération 803 : + 9 930 €
 - activité Tri 804 : + 37 120 €
 - activité Administration / Communication 805 : + 34 580 €
 - activité Compostage 807 : - 14 060 €
 - activité ITM 808 : - 31 790 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une diminution de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

III. RE-IMPUTATION DES MANDATS D'INVESTISSEMENT

En conséquence de l'application de la loi Notré modifiant, notamment, le périmètre du SYBERT, au 1^{er} janvier 2017, afin de pouvoir procéder aux opérations comptables non budgétaires de

restitution à titre gratuit des terrains des deux déchetteries et leurs adjonctions mis à disposition par les communes de Roulans et Bouclans, d'une part, et d'apport également à titre gratuit, des biens, travaux et équipements indissociables de ces déchetteries, d'autre part, il est nécessaire de ré-imputer les études liées à l'évolution de la réglementation ICPE, réglées pour ces deux sites en 2015 et 2016.

Ces opérations comptables seront équilibrées sur la section d'investissement : le montant de la recette (mandats annulés) et celui de la dépense (ré-imputation de ces mandats) sont identiques donc sans impact sur le recours prévisionnel à l'emprunt.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Compte 2314 « Construction sur sol d'autrui » - chapitre 041 « opérations patrimoniales » activité Déchetteries 801 : 8 231 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Compte 2031 « Etudes » - chapitre 041 « opérations patrimoniales » activité Déchetteries 801 : 8 231 €

Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire Modificative

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, réduit de 295 010 €, le portant à 492 641 €,
- en section d'investissement, une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt de 128 700 €, le portant ainsi à 5 531 743,25 €.

Désormais, le budget 2017 reste équilibré à 23 104 789 € en section de fonctionnement et à 11 205 697,17 € en section d'investissement.

La mobilisation effective d'un emprunt et la définition de son montant, en cours actuellement, reposent sur une simulation de Compte Administratif 2017.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 de l'exercice 2017.

Préfecture du Doubs
Reçu le 20 DEC. 2017
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0



**ANNEXE : EQUILIBRE BUDGETAIRE 2017 APRES DM n°2
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE		
	Budget 2017 après BS	Proposition DM 2	Budget 2017 consolidé
011 - Charges à caractère général	11 269 774,00	0,00	11 269 774,00
012 - Charges de personnel	2 335 500,00	128 700,00	2 464 200,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 450 705,00	166 310,00	3 617 015,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 262 035,00	0,00	4 262 035,00
66 - charges financières (intérêts)	512 100,00	0,00	512 100,00
67 - charges exceptionnelles	17 500,00	0,00	17 500,00
68 - provisions	469 524,00	0,00	469 524,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	787 651,00	-295 010,00	492 641,00
TOTAL SECTION	23 104 789,00	0,00	23 104 789,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE		
	Budget 2017 après BS	Proposition DM 2	Budget 2017 consolidé
002 - Excédent antérieur reporté	700 000,00	0,00	700 000,00
70 - Produits des services	4 014 735,00	0,00	4 014 735,00
73 - Impôts et taxes	180 068,00	0,00	180 068,00
74 - Participations	17 652 677,00	0,00	17 652 677,00
76 - Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	232 794,00	0,00	232 794,00
042 - Amortissement des subventions	322 515,00	0,00	322 515,00
TOTAL SECTION	23 104 789,00	0,00	23 104 789,00

**ANNEXE : EQUILIBRE BUDGETAIRE 2017 APRES DM n°2
SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE		
	Budget 2017 après BS	Proposition DM 2	Budget 2017 consolidé
001 - Solde d'investissement reporté	977 492,10	0,00	977 492,10
20 - Immobilisations incorporelles	227 367,50	0,00	227 367,50
204 - Subventions versées	13 000,00	0,00	13 000,00
21 - Immobilisations corporelles	4 791 036,57	0,00	4 791 036,57
23 - Immobilisations en cours	2 327 586,00	0,00	2 327 586,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	322 515,00	0,00	322 515,00
041 - Opérations patrimoniales	105 000,00	8 231,00	113 231,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 395 600,00	0,00	2 395 600,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	11 205 697,17	8 231,00	11 213 928,17
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE		
	Budget 2017 après BS	Proposition DM 2	Budget 2017 consolidé
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	306 425,42	0,00	306 425,42
13 - Subventions à recevoir	1 152 872,50	0,00	1 152 872,50
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	5 403 043,25	128 700,00	5 531 743,25
040 - Dotations aux amortissements	3 450 705,00	166 310,00	3 617 015,00
041 - Opérations patrimoniales	105 000,00	8 231,00	113 231,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	787 651,00	-295 010,00	492 641,00
TOTAL SECTION	11 205 697,17	8 231,00	11 213 928,17